



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 40

Mercredi 1^{er} novembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 25 octobre 2023

Le Conseil communal



Champoz

Assemblée communale ordinaire

Assemblée communale ordinaire
mercredi 6 décembre 2023 à 20h à l'abri

ORDRE DU JOUR:

- Budget 2024;
Accepter le budget 2024
- Elections de 4 conseillers
- Election d'un maire
- Fiduciaire: confirmation du mandat (réélection)
- Divers et imprévu

Champoz, le 26 octobre 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Commission des finances

Remerciements

C'est avec regret que les Autorités communales ont pris acte de la démission de Monsieur Eichenberger Philippe de son poste de membre à la commission des finances pour le 31 décembre 2023.

Nous tenons à le remercier pour la bonne collaboration ainsi que l'entente que nous avons pu entretenir avec lui.

Nous lui souhaitons plein de succès pour la suite.

Corcelles, le 27 octobre 2023

Le Conseil communal

Elections communales – validation des résultats

Lors de l'appel des dépôts de liste fixé au 6 octobre 2023 pour la nouvelle période de législature 2024-2027 du Maire/de la Mairesse et des membres du Conseil communal, le nombre de candidat était égal au nombre de poste à repourvoir.

En application de l'art. 42 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, tous les candidats ont été élus tacitement.

Le Conseil communal a approuvé les nominations lors de sa séance du 26 octobre 2023.

Nous vous rappelons que les élections prévues initialement le 19 novembre 2023 n'auront pas lieu.

Corcelles, le 26 octobre 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Entreprise Forêts domaniales, Schwand 5, 3110 Münsingen.

Emplacement: parcelle N° 66, au lieu-dit: «L'Envers de Montoz / Chemin du Haut», commune de Court.

Projet: démolition d'une cabane forestière et remise en état de la surface forestière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objet protégé: IONF 690007

«Montoz».

Autorisation requise: construction en forêt selon art. 2 al. 2 lit. b LFO et art. 14 al. 1 OFo.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Monsieur Heinz Allemann-Voutat, Route de Chaluet 36, 2735 Court.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 2351, au lieu-dit: «Route de Chaluet 36», commune de Court.

Projet: transformations intérieures et extérieures du bâtiment pour la création d'un appartement dans l'ancien restaurant et installation d'une mini-step.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Belprahon

Avis de construction

Requérants: Fostinis Dimitri et Vallat Harmonie, Chemin du Cratat 8, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 463, Chemin du Cratat 8 et 8a, 2744 Belprahon

Projet: Modification de la façade Sud par le remplacement du balcon existant par une baie vitrée et installation d'une pompe à chaleur sur le côté Sud du garage

Dimensions: selon plans déposés

Dérogations: art. 38 RCC

Zone: H1

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 25 octobre 2023

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Landi Arc Jura SA, Route de Miécourt 5, 2942 Alle

Propriétaire foncier: fenaco Genossenschaft, Erlachstrasse 5, 3012 Berne

Auteur du projet: Kursiv AG, Südstrasse 4a, 3110 Münsingen

Emplacement: parcelle N° 624, Dos les Terras 3, 2744 Belprahon

Projet: Installation d'un portail d'entrée avec caisson lumineux intégré

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Zone industrielle A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

Mardi 5 décembre 2023 à 20 heures

au Centre Communal, 2^e étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2024
3. Accepter un crédit de Fr. 80'000.-, à déduire une contribution fédérale et cantonale de 66% du montant final pour la réfection du chemin de la Bergerie
4. Accepter la création d'une société anonyme, en collaboration avec la Commune municipale de Court, pour la construction et l'exploitation d'un chauffage à distance avec une participation de 40% du capital-actions de Fr. 100'000.-, soit un crédit d'engagement de Fr. 40'000.-
5. Divers

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 5 décembre 2023 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 20 décembre 2023, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 1^{er} novembre 2023

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale ordinaire le **lundi 4 décembre 2023, à 20 heures, dans la grande salle du centre communal** (rue de la Valle 19).

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2024, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
2. Discuter et approuver les modifications du règlement sur la constitution d'un financement spécial visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement
3. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
4. Communications du Conseil municipal
5. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget 2024 (point 1) et les modifications du règlement sur la constitution d'un financement spécial visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement (point 2) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 1^{er} novembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Avis de construction

Requérant: Walther Daniel, Le Crêt 105, 2746 Crémînes

Emplacement: Parcelle N° 506, au lieu-dit « Le Crêt 105 », commune de Crémînes

Projet: Pose d'un velux sur toiture Sud-Est. Pose d'un pavillon de jardin ouvert sur tous les côtés, Sud-Est de la parcelle.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Mixte - Centre C

Recensement architectural: Objet C, digne de protection

Dérogation: Art. 10, al. 2 Règlement communal d'assainissement

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 25 octobre 2023

Secrétariat communal

Election communale 19 novembre 2023

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Florent Greder

Membres: Dany Jacquemai

Emmanuel Jordi

Monika Jarrousse

Yohan Kladoumbaye

Suppléant(e)s: Evelyne Knuchel

Corinne Kupferschmid

Anne-Marie Knuchel

Christine Lehmann

Crémînes, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil communal

Collecte des plastiques ménagers

Le Conseil communal de Crémînes s'est minutieusement penché sur la question du recyclage des plastiques ménagers et a décidé d'introduire cette solution de collecte certifiée et durable dans l'intérêt de la population et de l'environnement. À partir du **1^{er} novembre 2023**, les plastiques ménagers peuvent ainsi être collectés en vue d'une revalorisation grâce au système « BRING PLASTIC BACK ». Le système de collecte est financé selon le principe du pollueur-payeur par la vente de sacs de collecte payants.

Les déchets plastiques seront récoltés **uniquement dans les sacs « BRING PLASTIC BACK » prévus à cet effet**. Ces sacs sont en vente au secrétariat communal et auprès des différents commerces de la localité.

Aujourd'hui, la politique suisse prône l'introduction à moyen terme d'un tel système de collecte des plastiques ménagers dans tout le pays, ce qui correspond précisément à l'objectif final du canton de Berne. La commune de Crémînes joue ainsi un rôle de pionnier dans notre région.

Prix de vente d'un rouleau de 10 sacs:

- 17 litres: CHF 10.-*
- 35 litres: CHF 19.-
- 60 litres: CHF 32.-
- 110 litres: CHF 57.-*

*disponibles seulement dans certains magasins

Points de vente à Crémînes:

- Commune mixte de Crémînes
- Boulangerie du Chalet
- Laiterie-Alimentation Chez Didou

Point de collecte à Crémînes:

- Conteneur à la déchetterie

Horaire déchetterie:

- Mardi: 9h à 12h et 14h à 18h
- Jeudi: 16h à 19h
- Samedi: 10h à 12h

Crémînes, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil communal

Assemblée communale de la commune mixte de Crémînes

Jedi 7 décembre 2023 à 20h 15, salle 2 de la halle de gymnastique de Crémînes.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver la révision du plan d'aménagement local (PAL).
2. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val.
3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire d'investissement pour la remise en état périodique (REP) du chemin du Chargeou et la mise en conformité du sous-voie d'un montant de: REP chemin du Chargeou – sous-voie chf 330'000.- / . Subvention canton et confédération chf - 203'436.- = A charge de la commune de Crémînes chf 126'564.-.
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la conduite parcelle 36 – interconnexion direction Corcelles d'un montant de: Conduite p. 36 – interconnexion chf 220'000.- / . Subvention canton chf - 69'000.- = A charge de la commune de Crémînes chf 151'000.-.
5. Discuter et approuver le budget 2024 de la Commune mixte de Crémînes.
6. Prendre connaissance du plan financier 2023.
7. Divers.

Dès le 2 novembre 2023, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Plan d'aménagement local (PAL): Plan des zones d'affectation et de construction, Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PZP), Plans des zones de dangers A et B, Règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC)
- Budget 2024 du SSGV
- Budget 2024 de la Commune mixte de Crémînes

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémînes, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil communal



Elay

Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

Samstag 2. Dezember 2023, im Schulhaus Seehof

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung (Juni 2023)

2. Budget 2024
3. Wahlen
4. Verschiedenes

Das Protokoll und die Rechnung 2022 liegen im Gemeindebüro von 6. November 2023 bis 2. Dezember 2023 zur Einsichtnahme vor.

Seehof, den 30. Oktober 2023

Der Gemeinderat Seehof



Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale le jeudi 7 décembre 2023 à 20h à la maison communale d'Eschert.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grandval.
2. Discuter et approuver le budget 2024 de la Commune Mixte d'Eschert avec:
 - a) La quotité d'impôt inchangée
 - b) La taxe immobilière inchangée
 - c) La taxe d'exemption inchangée du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers
3. Citerne de la Loge aux Vaches
4. Promotions civiques
5. Divers

Les budgets mentionnés sous chiffre 1 et 2 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant les 30 jours précédents l'Assemblée communale, durant les heures d'ouverture. Un recours en matière communale peut être formulé dans les 30 jours après l'Assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil communal

Fenêtres de l'Avent

Cette année aura lieu à Eschert une nouvelle activité festive durant le mois de décembre: les fenêtres de l'Avent.

Les villageoises et villageois sont conviés à admirer les fenêtres décorées (selon calendrier distribué et affiché dans la lanterne publique) et à prendre une petite collation entre 17h et 19h.

N'oubliez pas de vous habiller chaudement.

Eschert, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat communal

Fête de St.-Nicolas

Mercredi 6 décembre 2023 aura lieu à l'Ecole d'Eschert, la fête annuelle de St.-Nicolas.

Le Conseil communal invite chaleureusement les citoyennes et citoyens à venir profiter des animations et stands de nourriture, plus particulièrement la traditionnelle soupe à la courge.

Venez profiter de partager un moment convivial avec vin chaud et thé offerts.

Eschert, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat communal



Grandval

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M^{me} Cécile Kummer, Rue de l'Avenir 13, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therme Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcelle N° 1160 au lieu-dit «Verschez-l'Écrivain 8»

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau au sud du bâtiment.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: Art. 13 RAC (distance à la limite)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 25 octobre 2023

Le Conseil municipal

Assemblée municipale ordinaire, jeudi 7 décembre 2023 à 19h 30

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 2) Discuter et voter la modification du règlement sur le statut du personnel et les traitements de la Municipalité de Grandval;
- 3) Discuter et approuver le budget 2024 de la Municipalité de Grandval;
- 4) Divers.

Les budgets cités aux points 1 et 3 et le règlement du point 2 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 1^{er} au 30 janvier 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Assemblée communale, lundi 4 décembre 2023 à la Fondation Rurale Interjurassienne, à 20h

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le budget communal du compte de résultats 2024.
2. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2024.
3. Etude en vue de la fusion éventuelle des communes de Reconvilier, Saules et Loveresse

- a) Rapport relatif aux pourparlers en cours
- b) Ratifier la création d'un groupe de travail intercommunal (GTI)
- c) Ratifier la nomination des représentants de la commune de Loveresse au sein du groupe de travail
- d) Approuver un crédit d'engagement brut de CHF 80'000.- en vue du financement des travaux d'étude¹

¹Compte tenu de la subvention probable du canton, la participation de la commune sera de CHF 4'800.-.

4. Divers.

Loveresse, le 31 octobre 2023

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Westyn SA, Wattstrasse 3, 8050 Zürich

Auteur du projet: SEO Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1177, Rue Industrielle 70

Projet: Ouverture au rez-de-chaussée d'une baie vitrée en façade Nord et d'une porte en façade Ouest

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 1^{er} décembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 1^{er} novembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Bernasconi Pierrette et Pierre-Georges, Le Boqueran 2, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 2980, Avenue de Bellevue

Projet: Construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur air/eau et panneaux solaires photovoltaïques

Zone: H2

Dérogation: Art. 26 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 1^{er} novembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Commune bourgeoise Moutier

Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le **jeudi 7 décembre 2023 à 19h 30**, salle de bourgeoisie, Hôtel-de-Ville à Moutier.

Ordre du jour:

1. Budget 2024

- Informations concernant les différents dicastères
- Divers

Les ayants droit au vote peuvent venir consulter, durant 10 jours avant l'assemblée du 7 décembre 2023, les documents liés au point 1, auprès du secrétariat de la bourgeoisie durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 14 h à 17 h et le jeudi de 8 h à 11 h.

Moutier, le 24 octobre 2023

Le Conseil de bourgeoisie

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

Un/e éducateur/trice de l'enfance ES en formation, à 50 %, au Centre de l'enfance et à l'école à journée continue.

Les informations détaillées de ces postes sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulats, **par courriel uniquement à chancellerie@moutier.ch: vendredi 10 novembre 2023.**

Moutier, le 26 octobre 2023

Conseil municipal



Perrefitte

Assemblée bourgeoise

Commune Bourgeoise Perrefitte

Assemblée ordinaire

le mercredi 20 décembre 2023 à 19 h

à la salle communale

Ordre du jour

- Procès-verbal de la dernière assemblée.
- Budgets 2024 et plan financier
- Rapport du Président
- Divers et imprévus

Perrefitte, le 26 octobre 2023

Le Conseil de Bourgeoisie

Municipalité de Perrefitte

Assemblée municipale du 7 décembre 2023

Assemblée municipale fixée au 7 décembre 2023 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20 heures.

ORDRE DU JOUR

- Mot de la Présidente
- Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 40'000 destiné à la rénovation de la cuisine de l'appartement de la halle de gymnastique
- Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 30'000 destiné à la transformation partielle du hangar des travaux publics
- Budget 2024
 - Présentation et discussion
 - Approbation du budget 2024
- Nomination de l'organe de vérification des comptes
- Nomination de la Commission d'aménagement local
- Nomination de la Commission scolaire
- Divers
- Promotions civiques

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au

bureau communal, un exemplaire détaillé du budget 2024.

Perrefitte, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant: Simon Stettler, Combe des Peux 45, 2716 Sornetan

Emplacement: Parcelle N° 134, Combe des Peux 45a et d, Sornetan

N° eBau: 2023-6426

Projet de construction: Couverture des 2 fosses à lisier à l'aide d'éléments préfabriqués en béton creux pour respecter les nouvelles restrictions fédérales et cantonales.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} décembre 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat communal

Assemblée ordinaire de la paroisse de Sornetan, le mercredi 6 décembre 2023 à 20 h 15, salle de paroisse

Ordre du jour

- Salutations et méditation
- Nomination de scrutateurs
- Lecture et approbation du PV du 7 juin 2023
- Nomination d'un nouvel organe de révision des comptes
- Accepter un crédit de 32'000 frs pour la réfection de l'orgue
- Budget 2024
- Informations de la vie paroissiale
- Informations du PAR8
- Divers et imprévus

Souboz, le 18 octobre 2023

Le conseil de paroisse



Reconvilier

Lancement du projet du poste de police mobile

Tous les deuxièmes jeudis du mois, de 15 h à 17 h, d'octobre 2023 à mars 2024, un poste de police mobile sera mis à disposition des citoyens à la Grand-Rue, en face de la boulangerie Hofmann.

Le projet de la police cantonale bernoise a pour but premier de gagner en proximité avec la population et d'amener ainsi la présence policière au sein d'endroits moins accessibles ou ne disposant pas d'un accès direct à un poste de police.

Pour plus d'information, veuillez vous rendre sur le lien suivant: <https://www.police.be.ch/fr/start/uebe-r-uns/polizeiwachensuche.html>

Reconvilier, 3.10.2023

Au nom de la police administrative

Avis de construction

Requérante: Move it Bau GmbH, Zürcherstrasse 22, 8852 Altendorf.

Auteur du projet: Heiri architektur + Immobilien AG, Niklaus Wengistrasse 104, 2540 Grenchen.

Emplacement: parcelle N° 151, aux lieux-dits: « Grand-Rue 13, 15 et 15b », Commune de Reconvilier.

Projet: rénovations et transformations complètes des parties intérieures des bâtiments existants (avec changement d'affectation des locaux commerciaux en habitation) pour réaliser au total 14 appartements, isolation complète des murs et des toitures, remplacement des fenêtres et création de nouvelles ouvertures en façade (fenêtres) et en toiture (Velux) pour les bâtiments 15 et 15b.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti (PAL 1 «Village Ancien et Centre»).

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation (Grand-Rue 13), Objet C et ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérant: Kneuss Philippe, Rue de Boron 18, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 1408, Rue de Boron 18

Projet: Construction d'un garage non chauffé et d'un couvert

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 octobre 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Linder Damien, Rue du Bruye 4, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 99, Vie des Crêts 40

Projet: Pose d'une porte de garage sectionnelle sur façade est, ouverture de 2 fenêtres en façade nord, agrandissement de 2 fenêtres et transformation d'une ouverture en façade sud avec installation d'une passerelle et pose de bardage bois, agrandissement d'une fenêtre en façade ouest, transformation

de la toiture de l'annexe, mise en place de 2 place de parking en sud, installations de 3 velux sur la toiture principale en est, modification de l'ouverture sur l'annexe (totalement ouvert) et démolition d'une partie du muret en bord de route. Changement d'affectation pour création d'un entrepôt/dépôt

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : HA2

Zone de protection : Périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 «Village ancien et Centre»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 octobre 2023

Le secrétariat municipal



Saicourt

Avis de construction

Requérante : Yolanda Jenzer, Bantigerstrasse 20, 3052 Zollikofen

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Bout de Bise 10, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 1007

Projet de construction : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau splittée + élimination de la citerne

Zone : Mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **1^{er} décembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat municipal

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 1^{er} novembre 2023.

Le Fuet, le 1^{er} novembre 2023

Secrétariat municipal

Commune bourgeoise de Saicourt

Assemblée du vendredi 8 décembre 2023 à 19h

Assemblée du vendredi 8 décembre 2023 à 19h au local de la bourgeoisie à Saicourt

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2023
2. Budget 2024
3. Informations sur les arrêtés de comptes
4. Rapport d'activités du délégué à la protection des données
5. Elections :
 - a) de deux membres du conseil de la série sortante (Mohsine Benmahmoud et Richard Paroz)
 - b) un membre du conseil

6. Décider du rachat des ASUS sis sur le territoire de la bourgeoisie

7. Divers

Le Fuet, le 23 octobre 2023

Conseil de bourgeoisie



Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten – Ordentliche Versammlung

Freitag den, 8. Dezember 2023 um 19.45 Uhr im Schulhaussaal Schelten

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Budget 2024 / Genehmigung von Steuern und Taxen
3. Investitionskredit – Dach des Lagerhauses CHF 100'000
4. Investitionskredit – Feuerwehrmagazin CHF 25'000
5. Verschiedenes

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 30 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 25. Oktober 2023

Das Gemeindesekretariat Schelten



Sorvilier

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier

Vendredi 8 décembre 2023 à 20h à la salle de la commune de Sorvilier.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du budget 2024
2. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
3. Voter un crédit d'engagement de CHF 30'000.- pour la mise en conformité des installations électriques du bloc locatif.
4. Voter un crédit d'engagement de CHF 30'000.- pour la rénovation de la « Ferme Girod 59 » phase 1 (salle de bains et électricité)
5. Décider la mise en vente de la parcelle N° 711-869 (Sorvilier) d'une surface de 1'248 m² au prix de CHF 110'000.-
6. Informations du Conseil de bourgeoisie
7. Divers

ESTIVAGE 2024 – MONTZOZ

La bourgeoisie de Sorvilier met à disposition des places pour la garde de génisses durant la période d'estivage 2024.

Un bon de repas, pour la fête des sapins qui se tiendra le 9 décembre 2023, sera remis à chaque participant à l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 8 décembre 2023, sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 14 décembre 2023 au local

de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous au 079 583 08 50.

Sorvilier, le 1^{er} novembre

Le Conseil de bourgeoisie

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 5 décembre 2023 à 20h à la salle de la Municipalité (bâtiment communal)

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Statut du personnel
 - a) Discuter et approuver la modification de l'art. 18 et de l'annexe III du règlement d'organisation
 - b) Discuter et approuver le règlement sur le statut du personnel
2. Discuter et approuver le budget 2024
 Quotité (1.80), taxe immobilière (1.5 %), taxe des chiens (Fr. 50.- / Fr. 40.-), taxe de l'eau (Fr. 3.- : ancien Fr. 2.50) / UR (Fr. 5.- : ancien Fr. 3.60), taxe d'épuration (Fr. 2.70) / UR (Fr. 16.-), taxe des déchets (Fr. 70.-/personne majeure), taxe d'exemption (8 % sur l'impôt cantonal)
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au plan d'aménagement local
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'aménagement d'un chemin d'accès au piège à gravier du ruisseau du Vivier
5. Divers et imprévus
6. Nouveaux citoyennes et citoyens
7. Promotions civiques

Les règlements mentionnés au point 1 et le budget 2024 mentionné au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours dès le 11 décembre 2023, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture. Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 1^{er} novembre 2023

Le Conseil municipal



Tavannes

Assemblée municipale, lundi 27 novembre 2023 à 20h 15, salle communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2023.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2024.
3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants : a) Achat de 138 actions de la piscine couverte de l'Orval SA; Crédit voté CHF 138'000.-; Dépenses effectives CHF 138'000.- b) Construction d'une passerelle sur-voies CFF et la réfection des rues du Quai et du Pont; Crédit voté

CHF 1'875'000.-; Dépenses effectives CHF 1'304'746.81.

- Approuver la modification du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes.
- Rapport de la commission de gestion.
- Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2023 (point 1), le budget communal du compte de résultat 2024 (point 2) et le Règlement modifié concernant les élections et les votations aux urnes (point 3) sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Durant les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 14 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 19 octobre 2023

Le Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Comme chaque année durant la période de l'Avent, la commission Vie locale invite la population à illuminer, à tour de rôle, maisons, commerces, entreprises, écoles ou services de l'administration.

Du 1^{er} au 23 décembre, les passants seront conviés à partager le vin chaud ou le thé, de 19h à 20h. Les personnes intéressées à participer à cette initiative voudront bien s'annoncer **jusqu'au 17 novembre** en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 20 octobre 2023

La commission Vie locale

Mise au concours: Apprenti(e) ASE – Ecole à journée continue

L'école à journée continue de Tavannes met au concours une place d'apprenti(e) ASE pour une entrée en fonction le 1^{er} août 2024 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Si vous êtes dynamique, créatif(ve) et appréciant travailler en équipe, que vous êtes autonome, responsable et ponctuel alors nous serons heureux de recevoir votre dossier de candidature jusqu'au 10 novembre 2023. Merci d'adresser votre dossier complet à EJC Tavannes, Sandra Besson, Rue des sources 2, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 24 octobre 2023

Le secrétariat municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Buchser Alice et Tobias, Rue du Vélé 12, 2738 Court

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 893, Route de Champoz 14, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Rénovation de la toiture, isolation périphérique des façades, changement des fenêtres, portes et porte de garage, rénovation de la salle de bain, installations de panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur extérieure à l'ouest de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 25 octobre 2023 au 24 novembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 20 octobre 2023

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire

Vendredi 1^{er} décembre 2023 à 20h 15 à la salle du Conseil, Grand-rue 52, 2735 Malleray

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Fixer et adopter les traitements pour 2024
- Approuver le crédit de Fr. 100'000.- pour le goudronnage de la Charrière de Montoz
- Discuter et adopter le budget 2024
- Nommer l'organe de contrôle pour la vérification des comptes
- Divers et imprévus

Malleray, le 28 octobre 2023

Conseil de bourgeoisie

Divers

ERRATUM: suite à une erreur de transfert de fichier de notre part, l'avis initialement reçu le 10 octobre 2023 par la *Paroisse Catholique Romaine de Moutier* à paraître dans notre précédente édition n'a pas été publié.

Vous trouverez l'avis initial ci-après.

Avec nos sincères excuses.

L'imprimerie

Paroisse catholique romaine Moutier

Assemblée de la paroisse catholique romaine

Mercredi 29 novembre 2023 à 19h 30 à la Maison des Œuvres

Accueil et prière

Ordre du jour

- Informations de l'Équipe pastorale
- Informations du Conseil de paroisse

3. Informations de la Présidente du groupe de travail « Transfert de la paroisse »

4. Abrogation du « Règlement concernant le financement spécial relatif à une aide financière aux personnes nécessiteuses suite au Covid-19 » du 2 décembre 2020

5. Adoption d'un « Règlement concernant le fonds de solidarité spécial relatif à une aide financière aux personnes et institutions nécessiteuses » d'un montant de FRS 47'454,35

6. Modification de l'article 24 du règlement d'organisation de la paroisse catholique (RO)

7. Décision de principe sur l'avenir de la paroisse catholique de Moutier: Conserver le territoire actuel de la paroisse et l'intégrer dans la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et canton du Jura (CEC)

8. Adoption du budget 2024 et du taux de l'impôt paroissial

9. Élection de l'organe de révision pour l'année 2024

10. Élection des vérificateurs des comptes curiaux pour l'année 2024

11. Élection de deux délégués et d'un délégué suppléant au Parlement de l'église nationale catholique romaine du canton de Berne (Synode) pour la législature du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027

12. Divers

Le budget 2024 ainsi que la modification du Règlement d'organisation seront déposées publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat de la Cure où ils pourront être consultés durant les heures d'ouverture du bureau.

Dépôt public du procès-verbal et de la modification du Règlement d'organisation (RO)

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du mercredi 29 novembre 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours, dès le mercredi 6 décembre 2023, au secrétariat de la cure où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture. Durant le dépôt public, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

La modification de l'article 24 du RO peut faire l'objet d'un recours à adresser dans les 30 jours suivant l'assemblée à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Moutier, le 10 octobre 2023

Le Conseil de paroisse

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Le conseil de la paroisse réformée vous invite à participer à l'assemblée ordinaire du **5 décembre 2023 à 20h à l'église réformée de Tavannes**. L'assemblée suivra le premier moment de la veillée de l'Avent et sera suivie d'une collation.

Ordre du jour:

- Approbation du PV de l'assemblée du 20 juin 2023
- Présentation et approbation du budget 2024
- Lecture du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données
- Election d'un/e nouveau/elle conseiller
- Election au Synode pour la législature 2024-2028
- Informations régionales
- Informations paroissiales

8. Divers

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée : conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2023 sera déposé durant 20 jours. Durant ce délai, il pourra être consulté au secrétariat, rue du Petit-Bâle 25 à Tavannes durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous (032 481 15 11).

Tavannes, le 1^{er} novembre 2023

Brigitte Saunier

4. Election d'une vérificatrice des comptes

5. Comptes 2022

6. Glissement de terrain au chemin du Rossini

7. Situation du SER

8. Divers

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Le Conseil d'administration

Moutier, le 30 octobre 2023

Jean-Pierre Maître

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 68 de l'assemblée des délégués du 22 juin 2023
4. Information de la Commission de gestion
5. Information du commandant
6. Crédit d'investissement de CHF 45'000 pour véhicule de transport de troupe
7. Budget 2024
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Approbation
8. Nomination de la fiduciaire Soresa SA pour l'année 2024
9. Divers

Tramelan, le 25 octobre 2023

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de l'OPCjb

Le Président: Dave von Kaenel

Le secrétaire: Donovan Ducommun

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée des délégués

Mercredi 22 novembre 2023 – 19h

Halle de gymnastique de Crémines, salle N° 1

Ordre du jour

1. Accueil, salutations, liste des présences
2. PV de la séance du 8 juin 2023
3. Renouvellement du mandat du président du SER

Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois, 2720 Tramelan

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation :

Jeudi 7 décembre 2023 à 19h30, en salle 1 du CRC et de l'OPCjb à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69